

DEC201822DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Audrey Moreau, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la délégation Côte d'Azur

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2020 nommant Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC201667DAJ du 14 septembre 2020 nommant Mme Audrey Moreau, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Audrey Moreau, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire ¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2020

La déléguée régionale
Aurélie Philippe

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

